

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 17 AOÛT 2023

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Qui ont pris part à la
délibération : 7

Date de la convocation :

13/08/2023

Date d'affichage : **21/08/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept août, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, M. Michel BOURGEOIS, Xavier GROSJEAN, Mme Catherine LAMBLIN, Mme Patricia MAZET, M. Gilbert LEFFOND et Bastien CHARPIO.

Absents excusés : Mme Virginie PERRON donnant procuration à M. MONGIN, Mme Cynthia COLOMBIANO.

Secrétaire de séance : LEFFOND Gilbert

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Choix de l'entreprise en vue de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village le long de la RD101
- * Proposition de l'assureur SMACL pour un nouveau contrat
- * Avis sur la modification des statuts du syndicat des 6 rivières proposées par la CC4R
- * Avis sur la désignation du référent déontologue proposé par la CC4R
- * Décision modificative pour ouverture du crédit budgétaire pour le salaire du personnel
- * Questions diverses.

Objet de la délibération – Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 101 dans le village

Le Maire indique que l'entreprise POISSENOT a été choisie par la commission voirie.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par

01 voix CONTRE – 7 voix POUR

De choisir l'entreprise POISSENOT pour les travaux de la traversée du village.

Objet de la délibération – Proposition de l'assureur SMACL pour un nouveau contrat

Le Maire présente au Conseil municipal les nouvelles offres de l'assurance SMACL pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par

08 voix POUR — 0 voix CONTRE

D'adhérer à l'offre de l'assureur SMACL.

Objet de la délibération – Avis sur la modification des statuts du syndicat des 6 rivières proposées par la CC4R

Le Maire indique que la CC4R est adhérente au Syndicat mixte des 6 rivières, qui souhaite étendre son périmètre. En effet, plusieurs communes souhaitent devenir adhérente du Syndicat mixte des 6 rivières.
Les statuts doivent donc être modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par

08 voix POUR — 0 voix CONTRE

De valider la modification des statuts du syndicat des 6 rivières.

Objet de la délibération – Avis sur la désignation du référent déontologue proposé par la CC4R

Le Maire rappelle que la loi prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte ».

La CC4R a décidé de désigner Mme Marie-France GENIN comme référent déontologue pour la durée du mandat et de mutualiser ce référent avec les communes et syndicats de la CC4R qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par

05 voix POUR – 0 voix CONTRE – 03 ABSTENTIONS

Désigner Mme Marie-France GENIN comme référent déontologue.

Objet de la délibération – Décision modificative pour ouverture du crédit budgétaire pour le salaire du personnel

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour le salaire du personnel pour cette durée.

A hauteur de 382€ par mois, il faudrait ouvrir des crédits pour la somme de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits budgétaires pour le salaire du personnel.

08 POUR – 0 CONTRE

Objet de la délibération – Décision modificative pour ouverture du crédit budgétaire pour le salaire du pers

Séance levée à 21h30

Le Maire, Joël MONGIN